



ASSOCIATION GASCOIGNE SANS POIDS LOURDS

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
Du 28 mai 2022

PRESENTS :

Les Membres du Bureau :

Marianne LABORDE-GUICHENE (Présidente)
Christian CLAYZAC (Conseiller média)
Caroline VINCENT (Conseillère média – gestionnaire du site)
Jacques BARTHE ((Trésorier)
Danielle GACOIN (Secrétaire)

Pour le Conseil d'Administration (outre les membres du Bureau)

Hervé DUBIAU – Jean-Etienne MEILLAN

ABSENTS EXCUSES :

Bernard BARES – Bder ED-DINE FILLALI – Michel COULARDEAU

La séance est ouverte à 10 h 30.

La Présidente (ci-après dénommée **ML**) ouvre cette séance en remerciant les participants qui se sont déplacés pour assister à cette réunion, Messieurs les Maires de Manciet, Vergoignan, le représentant du Maire de Barcelonne du Gers et le journaliste du Sud-Ouest. *(Elle indique que M. le Maire de Nogaro, également invité à cette A.G. s'est excusé)*

Elle précise que notre AG se tient en principe en juin, mais que vue les décisions et actions prévues rapidement il s'était avéré nécessaire d'avancer notre rencontre.

Elle réitère nos convictions, à savoir que le trafic des PL est dangereux particulièrement à Nogaro, où il passe aux raz des cafés, des garages privés et non loin des écoles. Les croisements sont également sensibles et les automobilistes qu'ils croisent sont obligés de s'arrêter pour laisser passer les PL (angle de la rue Nationale et avenue des Pyrénées, virage en bas de l'avenue du Midour vers Eauze, rond-point allées Parisot). Ce trafic est également une menace pour la santé des riverains du fait du dégagement de dioxyde d'azote et de particules fines généré par ce trafic, d'autant plus intense lorsque les PL décélèrent dans les villages.

Elle donne ensuite la parole à Christian Clayzac (ci-après dénommé **CC**) qui présente le rapport moral en retraçant notamment nos dernières actions depuis notre précédente A.G. qui s'était tenue en juin 2021.

Ce rapport mis aux voix de l'Assemblée est approuvé à l'unanimité. (Rapport ci-joint)

Jacques Barthe a présenté le rapport financier dont le bilan est bénéficiaire, avec des comptes de dépenses rigoureusement tenus. Il a rappelé que les seules sources de financement de notre Association qui ne reçoit aucune subvention, repose exclusivement sur les cotisations de ses membres et a appelé les participants à renouveler la leur.

Ce rapport mis aux voix de l'Assemblée est approuvé à l'unanimité.

ML a par la suite redonné la parole à **C.C** qui a rappelé que selon les statuts de notre Association, l'article 9 § 9.1 prévoit lors de l'A.G, le renouvellement par tiers des membres du Conseil d'Administration, à savoir et par ordre alphabétique : MM. Hervé Dubiau - Bder Ed-Dine Fillali . Mmes Edith Goudier – Marianne Laborde Guichené –M. Serge Tartas.

CC a proposé à l'A.G. de reconduire ces 5 personnes dans leur fonction au sein du Conseil d'Administration.

Cette proposition a également été acceptée par l'Assemblée à l'unanimité.

ML donne ensuite la parole à Caroline Vincent (**CV**), en charge de notre site internet et de notre communication sur les réseaux sociaux.

CV Le site « Gascogne sans poids lourds » nécessite un important investissement, tant au niveau pécuniaire qu'au niveau humain ! Il doit être amélioré et pour ce faire nous devons être formés pour pouvoir en assurer sa maintenance et son « alimentation » en veillant à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD), pour nos adhérents. Parallèlement nous devons renforcer notre présence sur les réseaux sociaux (notamment sur Facebook, ou notre association a déjà créé une page que nous alimentons régulièrement et prochainement, sur Tweeter).

CV remercie l'une de nos adhérentes pour les photos qu'elle nous a envoyées et qui illustrent bien le flux constant des camions dans Nogaro. Elle demande à tous ceux qui le peuvent de nous en adresser d'autres, qui seront intégrées sur notre site. Elle préconise également une présence plus importante sur les radios locales, d'ailleurs Parlem TV nous recevra en Juin prochain pour une interview.

ML et CC reprennent la parole pour détailler nos actions :

- Notre troisième courrier adressé le 6 mai dernier par mail au Président du Conseil Départemental (publié sur notre site) est resté sans réponse et nos trois demandes de rendez-vous successives, dans un premier temps acceptées, ont été décommandées par suite de « contraintes d'agenda ».
- **ML** détaille le contenu de ce courrier et commente : le Conseil Départemental est seul compétent pour prendre des Arrêtés d'interdiction sur des départementales. Nous ne sommes pas les pouvoirs publics et seuls ces derniers ont le pouvoir juridique, en prenant des arrêtés, de faire cesser ce trafic.

CC expose la rencontre avec les Maires :

- Ils ont reconnu que l'arrêté actuel n'était pas du tout satisfaisant. A ce propos un des Maires présents à l'AG a confirmé qu'il n'a pas mesuré les effets négatifs de cet arrêté au moment de la signature.
- CC précise sur ce point que l'association n'a pas non plus compris tout de suite la portée de cet arrêté, mais que nous avons réagi, 3 mois après sa publication, quand nous avons constaté la recrudescence du trafic, en écrivant au Préfet et en demandant le renforcement des contrôles, ce qui a abouti à une réunion avec les gendarmes à Nogaro.
- Un des Maires a indiqué que la modification de l'arrêté actuel suppose de demander son annulation et risque de voir se remettre en place le trafic ancien, car la prise d'un nouvel arrêté demandera du temps !
Commentaire de ML : ceci est juridiquement inexact : Le Pdt du CD du Gers a la possibilité de faire une abrogation partielle de son arrêté, en publiant un nouvel arrêté remplaçant le premier, avec suppression de son article 2. Et c'est précisément ce que demande notre pétition !
- D'après M. Monlucq (représentant le maire de Barcelonne, également présent à cette réunion avec les Maires), qui connaît des chauffeurs routiers, les routiers gagneraient en temps de trajet et en consommation en empruntant l'autoroute et que de ce fait le coup du péage serait largement compensé. Il pose la question de la possibilité de faire un calcul comparatif sur les différents itinéraires.

CC expose aussi que Michel Coulardeau et lui-même ont eu un entretien avec le député du Gers, Monsieur Jean-René Cazeneuve, lors de son passage à Nogaro quelques jours avant notre AG. Le Député a reconnu ne pas avoir assez porté attention à notre cause, mais s'est engagé, s'il était réélu, à soutenir l'action de notre association, notamment pour faire avancer le dossier de demande de déclassement des deux départementales. Il a aussi indiqué qu'il rencontrerait le Pdt du Conseil Départemental concernant la rédaction de l'Arrêté.

ML indique à Monsieur Monlucq que notre association a été particulièrement intéressée par ses propos dans le cadre de la réunion avec les Maires, concernant le comparatif des coûts des itinéraires sur départementales et sur Autoroutes, qui nous apparaît déterminant. Elle s'interroge sur les possibilités de mettre en œuvre ce comparatif et propose d'en discuter.

Elle précise ensuite qu'à son avis l'arrêté pris par le Conseil Départemental du Gers a été signé pour se concilier les PL locaux, qui sont notamment basés en Aquitaine et dans les Landes.

Elle lit le projet de pétition préparé par le bureau qui a été distribué à tous les participants à l'AG, afin qu'il soit débattu et amendé.

Ce projet a donc fait l'objet d'une discussion animée dans la salle, avec une participation très active pour les modifications proposées.

Parmi ses propositions, on relèvera notamment celle de l'un de nos adhérents qui a fait justement remarquer que le texte initial était trop centré sur le tronçon des 2 Départementales concernées par l'arrêté et a préconisé que cette pétition s'adresse à TOUS les habitants du Gers car habitant à Vic-Fezensac, il constate les mêmes désagréments occasionnés par la circulation des PL sur la N124 que sur les D931 et 924.

Ceci nous a amené à corriger le projet de pétition, en élargissant effectivement nos actions et en faisant un appel à la solidarité de tous les Gascons également concernés par ce trafic, et pas seulement dans le Gers.

Notre pétition mise en ligne le 3 Juin sur Change.org débute ainsi notamment par « **NOUS**, résidents du Gers... » et à la fin « ... en appelant **tous les résidents de Gascogne**....

D'autres suggestions ont été faites par les participants :

- ✓ Impliquer la Présidente de Région :

ML a rappelé que la Présidente du Conseil Régional n'est pas compétente pour prendre un arrêté, car seul le Président du CD du Gers a compétence pour prendre des Arrêtés sur une Départementale, avec les maires des communes traversées, mais pour ces derniers exclusivement sur le territoire de leur commune.

Toutefois l'arrêté pris par le CD du Gers concernant outre le Gers, les 7 départements limitrophes, le bureau de l'association prend acte de cette proposition qu'elle mettra à l'ordre du jour de son prochain bureau.

Cette proposition est donc approuvée à l'unanimité par l'AG .

- ✓ Informer d'autres départements d'Occitanie :

ML et **CV** ont approuvé cette proposition et souligné que c'est la raison pour laquelle nous allons développer et privilégier notre communication sur notre site et sur les réseaux sociaux. Il est rappelé que nous avons déjà noué des contacts avec des associations comme code Bearn, qui mène le même combat contre les PL en vallée d'Aspe, ainsi qu'avec des collectifs dans les Landes, notamment.

- ✓ Impliquer nos élus au Conseil Départemental pour qu'ils interpellent le Président du Conseil Départemental afin qu'il prenne position sur les demandes de notre association :

Un participant a notamment proposé que notre association envoie une copie de notre pétition à Vincent Gouanelle et Isabelle Tintane (Canton Grand-Bas Armagnac) ainsi qu'à René Castets et Chantal Sarniguet (Canton Adour Gersoise).

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par L'AG.

- ✓ Exiger de nouveaux comptages.

C'est ce que demande notre pétition et la lettre que nous avons adressée le 6 mai dernier au Pdt du CD du Gers.

Cette proposition est également acceptée à l'unanimité par l'AG ;

- ✓ Demander plus de contrôles par les gendarmes :

M.L et **CC** ont rappelé que notre association avait rencontré les gendarmes dans le cadre d'une réunion à Nogaro en présence du Maire en mai 2021 et que selon ces derniers, outre leur manque d'effectifs et l'imprécision de cet arrêté rendant encore plus difficile leurs contrôles, ceux qu'ils avaient effectués juste après la signature de l'arrêté ont établi que seuls 2 transporteurs sur les 7 contrôlés n'étaient pas en règle. L'autre problème est que les gendarmes n'ont pas d'aire de stationnement pour arrêter les PL.

Cette proposition de renforcement des contrôles est aussi approuvée à l'unanimité par l'AG.

Elle fera l'objet d'une nouvelle lettre au Préfet, dont le contenu sera également discuté dans notre prochaine réunion de bureau

Ces contributions essentielles ont fait de cette AG un vrai lieu d'échange et de décision et ont conforté notre détermination pour continuer ce combat :

LES POIDS LOURDS DOIVENT ROULER SUR LES AUTOROUTES ET NON SUR NOS DEPARTEMENTALES, SAUF DESSERTE LOCALE.

C'est la conclusion de notre pétition.

Le débat étant clos, la Présidente remercie tous les participants pour leurs interventions et pour avoir ainsi contribué à l'excellente tenue de cette A.G.

La séance est levée à 12 h 15. Elle s'est prolongée par un verre de l'amitié, organisé par notre trésorier.

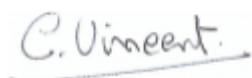
La Présidente

Marianne Laborde-Guichené.



Les conseillers media

Caroline Vincent



Christian Clayzac